VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double en Briques et le Batiment en briques adjacent 1124, 1126 et 1132 rue Quartier

Entre les rues Rempart et St Claude.

Paul Chrétien vs Nicola Lorecono

No 98 168—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet. MARDI le 19 décembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour Division D daté du 23 novembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Rempart St-Claude et Chemin du Bayou, mesurant en mesure américaine 76 pieds 1 pouce de face à la rue Quartier sur une profondeur de 55 pieds 1 pouce sur le côté nord-ouest le plus près de la rue St-Claude et 39 pieds 4 pouces sur le côté sud-est, et 76 pieds 5 pouces sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 1124-1126 et 1132 rue Quartier les mesures sont d'après un certificat de Bourgeroul annexé à un acte du 30 mars 1839, par devant Théodore Tureaud, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Au plus haut enchérisseur pour du comptant, et l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat pour l'année 1911 et payer pour tous certificats nécessaires, 10 pour cent de dépôt chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Rossi, Roger Mounier, Daniel J. Murphy, avocats.

18 nov—18 19 26—déc 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE

UN SPLENDIDE GENRE D'AFFAIRES

Ensemble avec les

Bâtisses en bois à deux étages.

Nos 1112-1114-1116 et 1118 rue Camp.

Entre les rues Calliope et Gaiennie.

Connues sous le nom de "Hinderer Iron Works".

Aussi

La maison de résidence en briques à deux étages, No 1127 rue Gaiennie,

Entre les rues Camp et Magazine.

Succession de C. A. Frederick Hinderer No 95,961—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 DECEMBRE 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 31 octobre 1911, par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Les Affaires de la Hinderer Iron Works le stock en main à la date de la vente exclusivement des comptes courants et des billets à recevoir ensemble avec la Propriété Foncière qui est décrite ainsi:

Un certain terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Calliope et Gaiennie, désigné par le No 4 sur un plan de D'Hémécourt, voyer, daté du 19 février 1867, déposé en l'étude de Félix Grima, ancien notaire, une copie certifiée du plan est annexée à un inventaire de la propriété appartenant à la succession de John L. Riddell, faite par ledit Grima, notaire, le 24 décembre 1886, ledit terrain mesure, au pied américain, conformément audit plan, 25 pieds 7 pouces de façade rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 6 lignes entre lignes égales et parallèles; aussi,

Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les mêmes district et carré désigné par le No 3 sur ledits plan et copie du terrain, mesurant, mesure américaine, conformément aux dits plan et copie 25 pieds, 7 pouces de face à la rue Camp, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces, 6 lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 6 pieds de large, ouvrant rue Calliope; les bâtisses et améliorations sur les susdits terrains sont connues comme les NOs 1112-1114-1116 et 1118 rue Camp.

2. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations désigné par le No 1127 de la rue Gaiennie, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Gaiennie [anciennement Bartholomew ou Chu] et Calliope (anciennement Duplantier), rues désignées par la lettre A, sur un plan annexé à un acte pardevant E. Bouny, ancien notaire, le 18 juillet 1867, et mesurant 42 pieds, 7 pouces de façade rue Gaiennie sur 153 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, 7 endus sujet à un bail qui expire le 31 décembre 1912.

Conditions—1/3 en plus comptant au gré de l'acquéreur, et si la propriété n'est pas rendue pour du comptant le prix de l'adjudication prix d'achat devra être représenté par une hypothèque et lien de vendeur, billet portant 7 pour cent par an d'intérêt, les actes de vente comprenant les clauses de sécurité usuelles relatives à l'assurance, aux honoraires d'avocat contenues dans l'acte de vente en Louisiane; les taxes de l'année 1911 devant être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles A. Schneidau, notaire aux frais des acquéreurs.

Frank N. Butler, avocat.

11 nov—11 12 19 26—déc 3 10 12

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété abandonnée, en vertu de l'Acte 32 de 1904 amendé par l'Acte 10 de 1910—Par ordre du Bureau des Commissaires du Département de la Police, le vendredi LUNDI le 4 décembre 1911, à 10 heures A. M., au Poste de Police, Bâtiment de la Cour Criminelle, rue Saratoga, près de l'avenue Tulane, un lot d'objets abandonnés consistant en Vêtements, Montres, Bijoux, Bicyclettes, Cordes, Chaines, Bouilloires en cuivre, Harnais Couteaux, Vieux Bronze, Malles, Valises, etc.—Conditions, comptant; pas de limite.—W. H. FITZPATRICK, Encanteur, bureau, 338 rue Carondelet.

22 nov—22 26—déc 4

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de R. V. Glas Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,584—Division E. — Attendu que Mme Mary Gagel, veuve de Rudolph V. Glas Sr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu R. V. Glas Sr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. — H. W. Robinson avocat.

22 nov—22 26—déc 1

Succession de James C. Morgan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,523 Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bertha Crawford veuve de James C. Morgan administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les sommes y indiquées conformément au compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—T. M. & J. D. Miller avocats.

22nov—22 26—déc 1

Succession de Michael Timmins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 96 181—Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte final présenté par Jean P. Guillaume agent pour Mme Sarah J. Timmins, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier. — Arthur Landry, avocat.

17 nov—17 21 26

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU RÉV. THOMAS COLUMBUS

No 97 417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 26 décembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour Division D daté du 23 novembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un intérêt indivis de deux tiers dans et à deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville et connues comme lots Nos 10 et 11 de l'îlet No 736 borné par les rues Scott, Cortez, D'Hémécourt et Baudin, et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Cortez sur 100 pieds de profondeur étant aussi désignés par les Nos 531-533 rue S. Cortez.

2. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet 736, connus comme lots 6 et 7, borné par les rues Cortez, Scott, D'Hémécourt et Baudin, lesdits lots étant contigus et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Cortez sur 123 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et désignés par les No. 519-521 et 523 rue S. Cortez.

3. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 712 borné par les rues Telemachus, Genois, Baudin et Banks, désigné comme lot 10 et mesurant 34 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à la rue Telémachus, sur une profondeur de 135 pieds, 6 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, les améliorations étant désignées par les Nos 418 et 420 rue Télémachus.

4. Un lot d'effets mobiliers, meubles, etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, 1/3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an et à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être établie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de non paiement du billet à maturité et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et le police transférée au détenteur du billet, et l'acquéreur assumant en sus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. Dix pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Ernest Théodore Fleurichamp, Marie Telon Fleurichamp, Son Epouse, et de Caroline Camille Fleurichamp, Epouse de Harry L. Miller.

No 96,090—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Encanteurs—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 26 NOVEMBRE 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan et à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1911, et signé le 26 octobre 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné comme Nos 839 et 841 rue Mazant, comprenant un cottage double, 4 chambres, etc., de chaque côté, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 240, borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Mazant et France, désigné par le No 1 de l'îlet 12, sur un plan du Faubourg Washington, déposé en l'étude de O. De Armas, ancien notaire, annexé à un acte daté du 12 juin 1833, ledit lot formant le coin des rues Mazant et Bourgogne et mesurant 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Bourgogne.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 835 et 837 rue Mazant, comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, contigu et dans le même District et îlet que la propriété premièrement décrite et dessus, désigné comme lot No 2 et la lettre H sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 16 novembre 1880, et ledit lot (2-H) mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3. Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus mentionnée, désigné par le No 3 sur la lettre G sur le devis ci-dessus mentionné, attaché à un acte pardevant A. J. Lewis, notaire, et ledit lot (3-G) mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, payable en un an après date avec 8 pour cent d'intérêt par an, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité à l'acquéreur devant payer pour les taxes d'Etat et de ville de 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat, au moment de l'adjudication

Les actes de vente pardevant W. W. Young, notaire, aux frais des acquéreurs.

Daniel Wendling, avocat pour les demanderesses.

28 oct—28 29—nov 5 12 19 26 28

I. B. Rennyson.

VENTE JUDICIAIRE

Au dernier et plus haut enchérisseur.—Un lot de Meubles de ménage comprenant un Piano de première marque, un Ameublement de Salon, un Ameublement de Chambre à Coucher, Ameublement de Salle à Manger Lieu d'aisance en Porcelaine Machine à Coudre, Ornements et bric-à-brac, "Range" à gaz, Réfrigérateur, etc.

A l'encan, MERCREDI 29 novembre, à 11 heures précises à la demeure 8320 rue Apple. Prendre le char de ceinture Tulane ou St-Charles jusqu'à la rue Apple et marcher deux îlets et demi au-dessus de l'avenue Carrollton.

Le tout devant être vendu conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire de Mme Augusta Babin vs son époux, No 98,011 MERCREDI le 29 novembre 1911.

Conditions—Comptant sur le lieux

I. B. RENNYSON

18 nov—18 19 26 29 Encanteur

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve. Le Cottage Double et Bâtisse de Magasin 2727-29-2733 rue Premiere, encoignure de la rue Clara, l'îlet des rues Magnolia et Philip. Le Cottage comprenant 3 chambres et environ 3 chambres, sur deux terrains 61 pieds de face sur 61 pieds 8 pouces de profondeur. A l'Encan JEUDI le 7 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Conformément à un ordre daté et signé du 24 août 1911 et d'un jugement rendu le 13 octobre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mme Kate E. Burke vs Esther et Irma Mouchon No 96,657 du dossier de ladite Cour, je procéderai de vendre la propriété ci-après décrite à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 7 décembre 1911.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Philip, Magnolia et Clara, lesdits lots sont désignés par les Nos un et deux, sur un certificat d'arpentage, dressé par W. D. Eiam député voyer de ville en septembre 1910, d'après lequel lesdits lots sont contigus formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant comme suit: Le lot No un formant l'encoignure des rues Première et Clara et mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles; le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur de quatre-vingt-onze pieds huit pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un an ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et l'acte ou les actes de vente devant contenir la clause de non-aliénation et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente qui doivent être aux frais de l'acquéreur, pardevant Edward B. Ellis, notaire, les taxes de 1912 devant être payées par l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec I. B. Rennyson, encanteur.

Geo J. Unterseher, avocat pour la demanderesse.

Martin H. Manion, avocat pour la défenderesse.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

VENTE JUDICIAIRE

Un lot de propriété de choix du Sixième District absolument sans limite ou réserve. A l'encan JEUDI le 14 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi. Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, daté du 2 octobre 1911, dans l'affaire de Mme Emilie Munchow vs son époux, No 97,947 Cour Civile de District, Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 14 décembre 1911, à midi.

I. Un magnifique cottage élevé de terre avec soubassement, 800 avenue Louisiana, encoignure de la rue Annonciation, l'îlet des rues Laurel et Delachaise, comprenant 6 chambres, vestibule, chambre à bain ayant connexion d'eau et d'égout, office dans le soubassement cave, gaz et lumière électrique, sur un grand terrain mesurant 32 pieds 3 pouces 4 lignes de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur en façade à la rue Annonciation de 125 pieds entre lignes parallèles.

2. Un joli cottage double, 418-18 rue Neuvième, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, l'îlet de la rue Harmony, comprenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette ayant galerie sur le devant, grand terrain 33 pieds, 6 pouces de face sur 115 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3. Un joli cottage simple ayant un grand passage pour voiture, 420 rue Neuvième, entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, l'îlet de la rue Harmony, comprenant 4 chambres, sur un terrain 24 pieds 6 pouces de face sur 115 pieds, entre lignes parallèles.

4. Une maison triple, 322-24-28 rue Toledano, entre Laurel et Annonciation, îlet de l'avenue Louisiana, chaque maison ayant 4 chambres sur deux grands terrains de 60 pieds de face par 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5. Un splendide terrain pour bâtir, avenue Louisiana, à côté du coin de la rue Annonciation, îlet Chippewa et Delachaise, mesurant 30 pieds 10 pouces de face à l'avenue Louisiana sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en paiements égaux en un et deux ans de la date de l'acte de vente sur billets de l'acquéreur avec toutes les clauses de sécurité, portant intérêt de 7 0/0 par an. Les taxes de 1911 devant être payées par les propriétaires. Les actes de vente pardevant Edward B. Ellis, notaire, aux frais des acquéreurs et 10 0/0 de dépôt au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON,

Encanteur.

Martin H. Manion, avocat pour la demanderesse.

Anzley, Graham & Anzley, avocats pour le défendeur.

12 nov—12 19 26—déc 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Annie L. Cleverie Holt, No 97,163—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A. A l'Encan, JEUDI le 7 décembre 1911, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi. Cottage double, confortable, 724-36 rue Troisième, entre les rues Chippewa et Annonciation, l'îlet quatrième, faisant face à la place Clay, comprenant 5 chambres de chaque côté, ayant chambres finies dans la mansarde retiré de la banquette, ayant galerie sur le devant, grand terrain 38 pieds, 8 pouces de face sur 94 pieds 3 pouces en profondeur.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la Succession de Mme Annie L. Cleverie Holt, No 97,163, je procéderai de vendre à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 7 décembre 1911, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Chippewa et Annonciation, désigné par le No sept sur un plan dressé par J. F. Broun, voyer, le 16me jour de juin 1876, annexé à un acte de vente exécuté pardevant Jas Fahey, ancien notaire en cette ville, le 2me jour d'octobre 1876, et mesurant d'après ledit plan trente-huit [38] pieds six [6] pouces de face à la rue Troisième, la même mesure dans le fond, quatre-vingt-quatorze [94] pieds trois [3] pouces de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No six, et quatre-vingt-quatorze [94] pieds un [1] pouce et quatre [4] lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No huit.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent (7 0/0) pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité et stipulations. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes de l'année 1911, et l'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication chez

J. B. RENNYSON, Encanteur.

MM. Tichenor & Rogers, avocats.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

AVIS AUX CREANCIERS.

Edgar M. Ferrer vs St-Louis New-Orleans and Atlantic Canal and Transportation Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 97,156—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont et peuvent en avoir, pour lesquelles le compte final présenté par Richard Lyons, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.

22 nov—22 26—déc 1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE CONSTABLE

Mme A. V. Rigol vs Levi Gant.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS — No 1,985 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne., je procéderai le 27 novembre 1911 à 11 heures du matin, à la vente aux enchères publiques, en face de la Maison de Cour (219-221), rue Morgan, 5me District de la Nouvelle-Orléans, Lne., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le 5me District de cette ville dans le carré borné par les rues Nunez (anciennement Franklin), Ptolémy, Socrate et Tèche (anciennement Monroe), désigné comme lot No 13 du carré No 245 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Nunez, par 120 pieds de profondeur et façade à la rue Ptolémy. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. GEO. W. KOBOLT, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

N. E. Humphrey, avocat 27 oct—

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan Encanteur Bureau No 339 rue Carondelet—MERCREDI le 6 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 30 octobre 1911, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Mme Elizabeth Cousley, No 97,595 la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé, s'étendant, étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, White, Thalie et Franklin, connu et désigné par la lettre A sur un devis de Geo. H. Grandjean, voyer, annexé à un acte de vente de Mme Elizabeth Cousley et al à Christopher McCarthy, passé pardevant moi, le notaire soussigné, dans et pour la paroisse d'Orléans, daté du 3 juin 1893. Ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Melpomène et White et mesurant d'après ledit devis trente-sept pieds deux pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante-sept pieds onze pouces et six lignes. Ledit lot ou portion de terre formé et pris de la partie de façade des lots originaux désignés par les Nos un et deux ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque sur le bien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

4 nov—4 12 19 26—déc 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une jolie résidence simple en bois

A DEUX ETAGES

Avec Mansard

No 836 RUE CHEROKEE.

Succession de John C. Wickliffe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 96,431.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Magnifique Résidence simple en bois à un étage et mansarde, No 836 rue Cherokee, contenant vestibule, cinq chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 99 borné par les rues Cherokee, Hillary, Maple et Burthe, ladite portion de terre commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Cherokee et Berthe, et mesurant 60 pieds de face à la rue Cherokee sur 62 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la moitié du fond des lots Nos 19 et 20 comme il est démontré sur un plan dadit îlet par Jacob Rothaas, voyer, le 16 décembre 1835, aussi sur un devis de L. H. Pilié, voyer, annexé à un acte de vente pardevant P. E. Théard, le 26 octobre 1853, acquis par J. C. Wickliffe, de la Crescent City Building & Homestead Association, déposé en cette ville pardevant C. C. Friedrichs, notaire, le 17me jour de mars 1908. Enregistrée en le Bureau des Transferts en le livre 215, folio 572. Près de l'avenue St Charles dans un bon voisinage, où les propriétés s'améliorent rapidement; et d'un vendable pour occupation ou placement.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, et la portion du crédit demandée vente devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1911.

Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs avocat.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété qui s'améliore.

Troisième Ward.

Enceignure des rues Banks et Dorgenois.

Succession de Mlle Margaret Quinn

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—No 97,356.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyra, désigné comme lot No 18 de l'îlet No 578, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt voyer le 16 juillet 1853, déposé en l'étude de P. O. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, par un acte daté du 19 octobre 1853 et par le même numéro sur une copie du plan dressé par Arthur De Armas, voyer, le 7 mars 1871, et annexé à un acte passé dans le bureau du dit P. C. Cuvellier, notaire, le 26 mars 1871; ledit lot formant l'encoignure des rues Banks et Dorgenois et mesurant vingt-quatre pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Banks sur cent huit pieds de profondeur en façade à la rue Dorgenois.

Etant la même propriété qui a été acquise par ladite défunte par acte de partage entre elle et ses co-héritiers d'après un acte pardevant George W. Flynn, notaire, en date du 10 mars 1903, enregistré dans le Bureau des Transferts 191, folio 218, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse simple en bois à un étage, No 243 rue Dorgenois, coin Banks, et le cottage simple en bois à un étage No 330 rue Dorgenois.

La rue Banks est pavée, près des lignes de cars et dans une section qui s'améliore.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 6 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et de coutume de sécurité. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCloskey & Benedict avocats.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1,450, Dossier Probatif, 13me Cour Judiciaire de District, Paroisse de Rapides.

AVENUE GENTILLY

UNE OCCASION RARE

"Lund Tract"

Six (6) Arpents de Face, Sept (7) Arpents de Largeur dans le Fond, Vingt (20) Arpents de Profondeur.

120 Arpents ou à peu près 100 Acres Américains.

La Plus Haute Terre de la Ville, Entourée, et la Meilleure Etendue pour Développement, à Petite Distance de Lignes de Chars.

PAR CHARLES ROTH, Encanteur—Bureau No 604 Place Commerciale — En vertu d'un ordre rendu par W. F. Backman, juge de la 13me Cour Judiciaire, Paroisse Rapides, 21 octobre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée Isabella Lund, exécutrice testamentaire, par Charles Roth, encanteur, je procéderai à vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une étendue ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant et étant situé sur le Chemin de Gentilly, en cette ville, mesurant plus ou moins six (6) arpents et quatorze (14) toises de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur de vingt (20) arpents et mesurant dans le fond sept (7) arpents et quinze (15) toises, conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, décrit ou mentionné en un acte passé pardevant Antoine Dorlocourt, ancien notaire en cette ville, le 21 octobre 1854, ensemble avec tous les droits, réclamations, demandes et actions que Joe Tracy peut avoir contre la ville de la Nouvelle-Orléans pour appropriation illégale par ladite corporation ou portion de terre de ladite ferme ou étendue de terre pour fouiller un canal à travers et pour dommages à ladite propriété résultant de ladite exécution.

La propriété ci-dessus devra être vendue sujette à la dédication de la ville de la Nouvelle-Orléans d'une certaine étendue faisant face au Chemin Gentilly, laquelle étendue est conforme aux lignes posées par l'Ingénieur Civil et est faite dans le but d'élargir le Chemin de Gentilly.

Conditions—Pas moins de vingt trois mille trois cent trente-trois et 33 1/3 [23,333 33 1/3] dollars comptant, la balance à l'option de l'acquéreur, au comptant, ou en montants égaux à un, deux, trois et quatre ans, avec intérêt payable annuellement à huit (8) pour cent. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1911. Et conformément aux termes d'après l'ordre de cour comme suit:

Pour du comptant, pour pas moins de deux tiers de l'évaluation de ladite propriété étant vingt trois mille trois cent trente-trois et 33 1/3 [100, ($23,333 33 1/3) dollars l'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1911 et pour la balance s'il y en excède de l'enchère devant être payer comptant à l'option de l'acquéreur, ou diviser en quatre paiements égaux en un, deux, trois et quatre ans de la date de la vente, portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an devant être représenté par quatre billets ou bons de montants égaux payables à l'ordre de l'acquéreur ou des acquéreurs et par eux endossés ledits billets ou bonds devant contenir l'honoraire usuel d'avocat de dix (10) pour cent, hypothèque spéciale et privilège de vendeur devant être retenus dans les titres de vente, reconnus par l'acqué